

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

27 AVR. 2016

Dossier complet le 2 7 AVK. 2016

№ d'enregistrement FOULUME POO 25

1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension d'une aire d'accueil des camping-cars au jardin des deux rives à Strasbourg

2. Ident	ification du maître d'ouvraç	ge ou du pétitionn	aire
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Ville de Strasbourg		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	RIES Roland, Maire		and the state of the control of the state of
RCS / SIRET		Forme juridique	Commune/collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique					
45° Terrains de camping et caravaning permanents.	Terrains de camping et de caravaning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.					

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour objet la rénovation de l'aire d'accueil actuelle des camping-cars (1 200 m²) au jardin des deux rives et de son extension sur une aire nouvelle (2 100 m²) située de l'autre côté de la rue des Cavaliers. La capacité totale d'accueil sera d'une trentaine de places : une dizaine d'emplacements pour l'aire à rénover et une vingtaine pour l'aire d'extension (cf. annexe 4 plan de principe).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'opération vise à répondre à l'insuffisance de place et à l'inadaptation de l'aire d'accueil existante des campingcars en proposant :

- un accueil de qualité avec des équipements conformes et fonctionnels (aires et bornes de vidange, accès contrôlé, panneau d'information, aire de pique-nique, alimentation en eau potable, éclairage, prises électriques, accès wifi...),
- une trentaine de places permettant de répondre à la demande des camping-caristes "itinérants", dont aucune aire dédiée n'existe à ce jour sur le territoire de l'Eurométropôle de Strasbourg.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent les étapes suivantes :

- Travaux préparatoires : installation de chantier, signalisation de chantier 5 jours
- Travaux de démolition de l'existant : abattage d'arbres, dépose de clôture/de bordure, arrachage de revêtement de chaussée et trottoir, enlèvement des déchets 10 jours
- Travaux de terrassements 10 jours
- Pose des réseaux (AEP, assainissement, réseaux secs...) 10 jours
- Fourniture et pose de bordures et caniveaux 10 jours
- Fourniture, transport et mise en œuvre des revêtements 5 jours
- Fourniture et mise en oeuvre de l'aire de vidange 5 jours
- Pose des bornes de vidanges, d'énergie, des mâts d'éclairage, du mobilier 10 jours
- Plantation des espaces verts 10 jours
- Pose de clôtures et d'un système d'accès 5 jours.

Les travaux sont envisagés en 2017, ils s'organiseront en deux grandes phases :

- Création de la nouvelle aire d'accueil dans un premier temps de février à avril 2017 (50 jours ouvrés),
- Rénovation de l'aire d'accueil existante dans un second temps de mai à juin 2017 (30 jours ouvrés). Ce phasage permet de maintenir la continuité du service rendu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire d'accueil pourra accueillir une trentaine de camping-cars : une dizaine d'emplacements pour l'aire à rénover et une vingtaine pour l'aire d'extension (cf. annexe 4 plan de principe).

Elle sera équipée d'un système de contrôle et de paiement automatisé pour son accès.

Les camping-caristes pourront vider les eaux noires et grises dans l'aire de vidange, se fournir en eau et électricité, auront accès au Wifi, bénéficieront d'un éclairage, d'une aire de pique-nique, d'un local poubelles...

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Projet soumis à permis d'aménager en vertu de l'article R.421-19 du Code de l'Urbanisme

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface aire à rénover	1 200 m²
Surface nouvelle aire à créer	2 100 m ²
Surface totale du périmètre de projet	3 300 m²
Dimension des emplacements	5 x 8 m
Nombre d'emplacements	entre 25 et 30 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Parc du Rhin" Rue des cavaliers 67100 STRASBOURG

Coordonnées géographiques	Long. 7°47'59.7"E	Lat. 48°33'59.3"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ : Long. __ ° __ ' __ Lat

Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

Communes traversées:

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui	X	Non
4.7.1 \$i oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	X	Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 16 octobre 2002 (arrêté d'autorisation du jardin des deux rives)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sol	ls sur le	lieu de vot	tre projet ?	
L'aire d'accueil actuelle des ca (alimentation en eau et en éle			ın parking VL reconverti et équipé d'une borne i	multifonctions
La nouvelle aire d'accueil est légers et camping-cars) sans			re aplani qui accueille du stationnement non orç ifique.	ganisé (véhicules
			sme (ensemble des documents d'urbanisme sur le lieu/tracé de votre projet ?	Oui X Non
d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	et dont Le site autoris d'art de parc pu dans le Dans le	la dernière se trouve ant les inste desserte ublic à voca quartier de futur PLU	en des Sols (POS) de la commune de Strasbour de modification date du 27 novembre 2015. en zone POR UK du POS de Strasbourg, qui contallations et constructions d'accueil, les infrastruet de stationnement ainsi que les équipements ation de sport, de loisirs ou d'espaces verts et du port du Rhin. Jic de Strasbourg, le site est classé en zone UE ation d'équipements publics ou d'intérêt collecti	correspond à la zone uctures et ouvrages accompagnant un un champs de foire
	Shecuii	quo, a root		
			s ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Oui Non X
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans la	documents a zone d'impus moyens	plantation envisagée : utiles, notamment à partir des informations disp	
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant,	dans la	documents a zone d'impus moyens	plantation envisagée : utiles, notamment à partir des informations disp	
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-o	dans la , par tou durable	zone d'im us moyens gouv.fr/eti	aplantation envisagée : utiles, notamment à partir des informations disp tude-impact	
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-c Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	dans la , par tou durable	zone d'im us moyens .gouv.fr/eti	aplantation envisagée : utiles, notamment à partir des informations disp tude-impact	

dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale

ou nationale) ou un parc

sur un territoire couvert par

un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours

naturel régional?

d'élaboration?

X

Χ

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRn inondation par remontées de nappes naturelles, prescrit le 20/11/1995 et approuvé le 04/06/1996 PPRi sur l'Eurométropole de Strasbourg, prescrit le 17/01/2011 PPRt risque industriel effet de surpression, prescrit le 02/03/2009 et approuvé le 28/11/2013
dans un site ou sur des sols pollués ?	х		Le site se situe sur une ancienne décharge souterraine, répertoriée lors des travaux du jardin des deux rives. A noter également que quelques anciens sites industriels, ainsi qu'un site pollué ou potentiellement pollué, sont recensés dans le quartier, ils se situent à plus de 500 m du site de projet Cf. annexe 6
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à 300 m au Nord d'une ZSC (Directive Habitats) secteur alluvial Rhin-Ried-Bruche
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		nt: Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X			
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×			
	est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Au regard de la pollution des sols, les travaux seront effectués en remblai. Ces matériaux seront issus soit du sous-sol (GNT : Grave Non Traitée) soit récupérés d'un autre chantier.		
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x			
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Х	Les contraintes d'inondation et de pollution seront prises en compte dans l'aménagement.		

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x		La commune est concernée par le risque SEVESO, le transport de matières dangereuses par voie routière (+100 véh/j.), par voie ferroviaire et navigable.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	Х		La commune est classée en zone sismicité 3 (modérée), présente le risque de mouvements de terrain (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines, tassements différentiels) et d'inondation (par remontées de nappes naturelles et par crue à débordement lent). L'aménagement intégrera les contraintes techniques requises si le site de projet se révèle concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x	×	Uniquement en phase chantier (4 mois) : bruits classiques de chantier avec travaux de jour (respect de la législation en vigueur).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	×	Uniquement en phase chantier (4 mois) : faibles émissions liées à la circulation des engins à moteur du chantier.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	x	Uniquement en phase chantier (4 mois) : vibrations limitées dans le temps.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		En phase exploitation : éclairage du site la nuit afin de sécuriser les usagers.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	En phase chantier (4 mois) : les rejets polluants sont faibles, il s'agira d'émissions ponctuelles de poussières, liées à la circulation des engins de chantier.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les rejets des eaux grises et noires des camping-cars se feront dans le réseau d'assainissement public.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	х		Un conteneur à verres ainsi qu'un local poubelles accueillant des bacs pour les déchets ménagers et le papier seront installés sur l'aire d'accueil. Ces derniers seront collectés lors du passage du camion poubelles.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		x	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	х		La rénovation et l'extension de l'aire d'accueil des camping-cars vise à mettre en conformité des pratiques existantes tant sur l'aire actuelle que sur le site d'extension.

6.2 Les in	cidences d	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui X	Non	Si oui, décrivez lesquelles :
- ZAC d	les Deux R sion Est de	connus, au sens de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, sont : Rives, e la ligne de tramway D vers Kehl Bahnhof, et de la rue du Péage.
- Pôle C - Nouve au Suc - Aména	linique du lles voiries d du quartie	émentaires sont par ailleurs recensés dans le secteur : quartier Port du Rhin (Rhéna+maisons médicales), s (rue Catherine Katy et rue Lina Ritter) qui permettent la réalisation d'un nouveau maillage er du Port du Rhin, u secteur îlot Bois s.
6.3 Les inc	Y	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non ^	Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, en effet :

- En phase travaux, les effets sont réduits et limités dans le temps et les choix d'aménagement tiennent compte de la pollution des sols (remblais privilégiés).
- En phase exploitation, les effets sont positifs :

Le projet permettra de répondre à la demande des camping-caristes itinérants, il participera donc au confort et à l'attractivité touristique du jardin des deux rives tout en mettant en conformité les équipements techniques (sécurité par l'éclairage et l'accès contrôlé, rejets maîtrisés par l'aire de vidange et la collecte des déchets...). Par ailleurs, les terrains retenus pour le projet sont déjà affectés à l'accueil des camping-cars, les travaux ne pourront ainsi qu'améliorer la configuration des lieux.

1	10				
1.88	yΔV	0	0	ex	33

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet				
6 - Pollutions recensées				

X Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

Signature

Pierre LAPLANE Directeur Général des Services